



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 099/2022
SÉANCE N° 6 DU 3 OCTOBRE 2022

BILAN FINANCIER 2021 DE LA MUTUALISATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 27 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Damien Richard (à partir de 18 h 21), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy (jusqu'à 20 h 05), Paul Le Gal-Huamé, Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 18 h 10), Kamel Ogbi, Christine Droguet (à partir de 18 h 46), Sébastien Buron (à partir de 18 h 10), Noémie Coquereau, Didier Pillon (à partir de 18 h 10), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 27), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier (jusqu'à de 19 h 12), Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 13), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin (à partir de 18 h 13), Yannick Borde, Corinne Segretain (à partir de 18 h 24), Louis Michel (à partir de 18 h 24), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier, Michel Paillard et Michel Rocherullé (à partir de 18 h 22).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Bruno Bertier a donné pouvoir à Camille Petron, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Catherine Roy a donné pouvoir à Georges Hoyaux (à partir de 20 h 05), James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Chantal Grandière a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel.

Nadège Davoust et Bernard Bourgeois ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 octobre 2022.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

BILAN FINANCIER 2021 DE LA MUTUALISATION

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1,

Vu l'article 1609 nones C-VI du code général des impôts,

Vu les délibérations n° S463-PAGFVG-1 du conseil municipal du 22 juin 2015 et n°025/2015 du conseil communautaire du 29 juin 2015 et relatives à la charte financière de mutualisation de la direction générale adjointe ressources et du service des assemblées,

Vu les délibérations n° S466-PAGFVG-7 du conseil municipal en date du 14 décembre 2015 et n° 090/2015 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2015 relatives à la création d'un service commun « direction générale »,

Vu les délibérations n° S466-PAGFVG-9 du conseil municipal en date du 14 décembre 2015 et n° 92/2015 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2015 relatives à l'avenant n° 1 de la charte financière de mutualisation de la direction générale adjointe ressources et du service des assemblées,

Vu les délibérations n° S473-PAGFVG-6 du conseil municipal en date du 19 décembre 2016 et n° 148/2016 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2016 relatives à la création d'un service commun « archives »,

Vu les délibérations n° n° S488-PAGFGV-1 du conseil municipal du 19 novembre 2018 et n°139/2018 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2018 relatives à la charte financière de la mutualisation des fonctions supports administratives,

Vu les délibérations n° S495-PAGFVG-7 du conseil municipal en date du 9 décembre 2019 et n° 223/2019 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 relatives à l'avenant n° 2 à la charte financière de la mutualisation des fonctions supports administratives du 12 décembre 2016,

Vu la charte financière de la mutualisation des fonctions supports administratives, son avenant n° 1 et son avenant n° 2,

Vu les délibérations n° 150 du conseil communautaire du 12 décembre 2016 n° S473-PAGFVG-8 et PAGFGV-12 du conseil municipal en date du 19 décembre 2016 relatives à la création du service commun direction des bâtiments entre la ville de Laval et Laval Agglomération et à la charte financière de la mutualisation des fonctions des supports techniques,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-4 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 146/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à la création d'un service commun entre la ville de Laval et Laval Agglomération « direction générale adjointe services urbains et infrastructures »,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-5 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 147/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à la création d'un service commun entre la ville de Laval et Laval Agglomération « direction générale adjointe aménagement environnement »,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-6 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 148/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à la création d'un service commun entre la ville de Laval et Laval Agglomération « stratégie environnementale »,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-7 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 149/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à l'avenant n° 1 de la charte financière de la mutualisation des fonctions des supports techniques,

Vu les délibérations n° S488-PAGFVG-14 du conseil municipal en date du 19 novembre 2018 et n° 128/2018 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2018 relatives à l'avenant n° 2 de la charte financière de la mutualisation des fonctions des supports techniques,

Vu la charte financière de la mutualisation des fonctions techniques, son avenant 1 et son avenant 2,

Vu les délibérations n° S489-PAGFVG-11 du conseil municipal du 17 décembre 2018 et n° 130/2018 du conseil communautaire du 10 décembre 2018 et relatives à la convention de création d'un service commun "direction générale adjointe culture tourisme sport",

Vu les délibérations n° S495-PAGFVG-9 du conseil municipal en date du 9 décembre 2019 et n° 214/2019 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 relatives à l'avenant n° 1 la convention de création d'un service commun "direction générale adjointe culture tourisme sport",

Vu la convention relative à la création d'un service commun "direction générale adjointe culture tourisme sport" et son avenant 1,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire adopte le bilan financier pour l'exercice 2021 des services administratifs mutualisés.

2021
Services
SUPPORT ADMIN

● Fonctionnement

Coûts de fonctionnement	268 526,40
Loyers et charges	240 106,36
Masse salariale	5 030 818,87
Dépenses totales	5 539 451,63
Recettes totales	-87 207,68
Charges nettes DGA	5 452 243,95

dont part Agglo	1 540 804,14
dont part Ville	3 911 439,81
Part pré-financée Ville - AC	-3 180 000,00
Total charges supportées par la ville à déduire	-27 937,16
SOLDE VILLE à régulariser	703 502,64

● Investissement

Dépenses totales	67 010,71
dont part Agglo	18 937,23
dont part Ville	48 073,48
Financement Ville	48 073,48

Article 2

Le conseil communautaire adopte le bilan financier pour l'exercice 2021 des services techniques mutualisés.

2021
Services
TECHNIQUES

● Fonctionnement

Coûts de fonctionnement	178 779,28
Loyers et charges	193 159,26
Masse salariale	2 717 436,80
Dépenses totales	3 089 375,34
Recettes totales	-68 385,77
Charges nettes DGA	3 020 989,57

dont part Agglo	610 982,07
-----------------	------------

dont part Ville	2 410 007,50
Part pré-financée Ville - AC	-2 165 000,00
Total charges supportées par la ville à déduire	-152 458,02
SOLDE VILLE à régulariser	92 549,48

● Investissement

Dépenses totales	97 785,42
dont part Agglo	19 889,86
dont part Ville	77 895,56
Financement Ville	77 895,56

Article 3

Le conseil communautaire adopte le bilan financier pour l'exercice 2021 de la DGA culture mutualisée.

2021	
DGA CULTURE	
● Fonctionnement	
Coûts de fonctionnement	2 109,62
Loyers et charges	14 905,75
Masse salariale	322 371,93
Dépenses totales	339 387,29
Recettes totales	
Charges nettes DGA	339 387,29
dont part Agglo	105 244,00
dont part Ville	234 143,29
Part pré-financée Ville - AC	-209 000,00
Total charges supportées par la ville à déduire	0,00
SOLDE VILLE à régulariser	25 143,29
● Investissement	
Dépenses totales	1 526,00
dont part Agglo	473,21
dont part Ville	1 052,79
Financement Ville	1 052,79

Article 4

Deux titres de recettes seront émis auprès de la ville de Laval : le premier d'un montant de 821 195 € en section de fonctionnement et le second d'un montant de 127 022 € en section d'investissement.

Article 5

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221003-S6-CC-099-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Mise en ligne : le 12-10-22